

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du Bureau du 16 octobre 2024

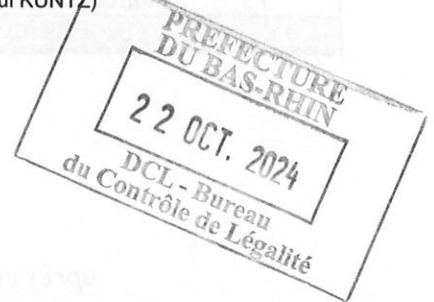
Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, Jean-Luc MEPPIEL, Serge GOETZ, Marcel KUNTZ (suppléant de M. Théo DESCHLER), Jean-Paul SCHOETTEL (suppléant de M. Paul KUNTZ)

Membres absents excusés : MM. Théo DESCHLER et Paul KUNTZ

Date de convocation : 27 septembre 2024



Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 00.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 août 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif au mode de convocation des membres du Bureau.

Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1 du budget

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du bureau de l'Association Foncière n° 24/05 en date du 24 janvier 2024, adoptant le budget primitif pour l'année 2024 ;

En complément du budget primitif adopté le 24 janvier 2024, le budget communal nécessite aujourd'hui d'être modifié en section de fonctionnement.

Les tableaux ci-après récapitulent l'ensemble des mouvements relatifs à la décision modificative 1 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	BP	DM1	TOTAL
O11	Charges à caractère général	13 850,00	-500,00	13 350,00
65	Autres charges d'activités	1 200,00	500,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
O23	Virement à la section d'investiss	11 433,23	0,00	11 433,23
TOTAL		26 583,23	0,00	26 583,23

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Désignation	BP	DM1	TOTAL
70	Produit des services	5 000,00	0,00	5 000,00
74	Dotations et participations	1 500,00	0,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courant	20 083,23	0,00	20 083,23
TOTAL		26 583,23	0,00	26 583,23

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'Association Foncière, telle que décrite ci-avant.

4) Mode de convocation des membres du Bureau de l'Association Foncière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de dématérialisation des convocations et des transmissions aux membres du Bureau de l'Association Foncière ;

Il est proposé aux membres du Bureau de l'Association Foncière d'acter par voie de délibération la généralisation de la dématérialisation des convocations aux séances du Bureau, ainsi que de l'ensemble des transmissions effectuées à ses membres.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

APPROUVE le principe de la dématérialisation des convocations au Bureau de l'Association Foncière à compter du 1^{er} novembre 2024.

5) Points divers

- M. le Président fait part au Bureau d'un courrier provenant du GAEC du Muhlbach, informant d'un changement d'associés de cette structure.
- M. le Président informe le Bureau que la commune, par l'intermédiaire d'une délibération en date du 30 septembre dernier, a décidé de sursoir à la location d'une parcelle agricole lui appartenant (n°85 section 42), afin d'étudier la possibilité d'autres destinations pour ce terrain.
- M. le Président et Claude HUMMEL relatent l'évolution du dossier relatif au recours de M. DESCHLER contre l'Association Foncière.
 - Suite à la décision du Bureau, un appel a été interjeté auprès de la Cour Administrative de d'Appel de Nancy.
 - La partie adverse a, à son tour, déposé des conclusions auprès de la CA.
 - L'AF, par le biais de son Président, a demandé à son avocat de déposer une réplique à ces conclusions.

M. le Président lève la séance à 10 h 20.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

